

Commune de NOYANT D'ALLIER

(Allier)

~~~~~

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

#####

Nombre de Conseillers :

|            |    |
|------------|----|
| en service | 13 |
| présents   | 11 |
| votants    | 12 |

L'an deux mil dix-sept

le treize janvier

le Conseil Municipal de la commune de NOYANT D'ALLIER (Allier)

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de M. LAFAY Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 janvier 2017

**PRESENTS** : MM. LAFAY. PETIOT. DAUCHAT. FUSIL. GAUTHIER.  
POTIER. Mmes MEUNIER. SOUBRIER. BRIAND. DAL MOLIN. NGUYEN.

**EXCUSES** : Mme PINAUD a donné procuration à M. LAFAY

M. EUMONT-CAMUS a donné procuration à Mme BRIAND

**SECRETARE** : M. PETIOT Yves



**OBJET : PROJET D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE NOYANT D'ALLIER PAR LA SOCIETE NORDEX FRANCE.**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie a été contactée par la société NORDEX France, au sujet de la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune (ci-après « le Projet »).

M. POTIER Guillaume, conseiller municipal mais également copropriétaire de terrains potentiellement concernés par le Projet se retire et ne prend part ni au débat ni au vote concernant le Projet.

Considérant que la société NORDEX France a précisé que des études de faisabilité du Projet (études de vent, acoustiques, environnement...) seront réalisées sur le territoire de la commune en vue de déterminer précisément le lieu d'implantation des éoliennes et les caractéristiques techniques de ce Projet ;

Considérant que l'ensemble des conseillers ont reçu avec leur convocation une note de synthèse rappelant l'ensemble des éléments essentiels du Projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité ; 7 pour, 4 contre et 1 abstention :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** pour la poursuite des études sur le territoire de la commune et engage la société NORDEX France à poursuivre les démarches nécessaires à la faisabilité éventuelle du Projet (observations de terrain, études de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation unique;

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
NOYANT D'ALLIER, le 31 janvier 2017

Le Maire,

